

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 10 juin 2026**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis No 06-2026**

Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la piscine du Martinet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Nicole Gay, Virginie Burnier et Anne Guisolan, Messieurs Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich s'est réunie le mercredi 29 avril 2026 à Rolle (bureaux d'Enjeu).

Madame Natacha Jaquier, Monsieur Nicolas Walter membres du Codir, Madame Isabelle Houmard Directrice Générale d'Enjeu et Monsieur Daniel Moncada, responsable service technique, Monsieur Pirat (AP Consultant, AMO) étaient présents à notre réunion.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 21 avril qui nous a également été présenté dans le détail. Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour la transparence des explications reçues.

Préambule

La piscine du Collège du Martinet constitue depuis plus de cinquante ans une infrastructure scolaire, sportive et associative importante pour la région. Elle est utilisée prioritairement par les élèves des établissements scolaires primaires pour l'enseignement de l'éducation physique et l'apprentissage de la natation. Elle est également mise à disposition des sociétés sportives locales ainsi que de la population.

Notre commission relève que cette infrastructure remplit une fonction publique essentielle, en particulier dans une région située à proximité du lac, où l'apprentissage de la nage et la sécurité aquatique représentent des enjeux importants. Elle contribue également à compenser partiellement le manque de salles de gymnastique sur le territoire.

Le préavis sollicite un crédit d'investissement de CHF 3'550'000.– TTC afin de procéder à une rénovation structurelle et technique de la piscine du Collège du Martinet.

État de l'infrastructure et urgence

Les informations contenues dans le préavis et les réponses complémentaires démontrent que l'installation est aujourd'hui en fin de vie opérationnelle sur plusieurs aspects.

Les sondages réalisés en janvier 2026 ont mis en évidence une carbonatation avancée du béton ainsi qu'une corrosion importante des armatures au niveau des plages et des cunettes de récupération des eaux. À certains endroits, les fers à béton assurant le soutien de la dalle sont fortement détériorés, voire absents. Cette situation a nécessité la mise en place d'un étayage provisoire afin d'éviter une fermeture immédiate de l'installation.

Notre commission relève également les éléments suivants :

- un affaissement partiel des plages provoquant des pertes d'eau traitée et chauffée pouvant atteindre jusqu'à 130 m³ par jour, alors que le renouvellement réglementaire nécessaire est d'environ 30 m³ par jour ;
- un fond mobile hors service depuis plus d'une année, bloqué à 1,80 m et 1,20 m de profondeur, sans possibilité de réparation durable ;
- des tableaux électriques ne répondant plus aux exigences actuelles de sécurité ;
- des vannes bloquées par la rouille ;
- des installations de traitement d'eau, de ventilation et d'étanchéité nécessitant une remise à niveau.

Comme expliqué, l'exploitation actuelle de la piscine ne reste possible que grâce à des mesures conservatoires provisoires.

Ces mesures ne peuvent pas constituer une solution durable et exposeraient l'intercommunalité à un risque de fermeture brutale, voire à un risque d'incident.

Notre commission considère que l'urgence du projet est démontrée et que la fermeture prévue au terme de l'année scolaire, soit au 26 juin 2026, est cohérente avec l'état de l'infrastructure.

Variante étudiées

Notre commission a demandé quelles alternatives avaient été étudiées. Les réponses reçues indiquent que plusieurs scénarios ont été analysés, notamment :

- la construction d'une piscine sur un nouveau site ;
- l'intégration dans un futur projet à Perroy ;
- l'agrandissement du site actuel ;
- la démolition et reconstruction complète ;
- la rénovation structurelle de l'existant.

Il ressort des compléments transmis que la construction sur un nouveau site n'est pas réalisable à court terme, faute de terrain disponible répondant aux critères nécessaires en matière de surface, de zonage et d'accessibilité.

Le projet envisagé à Perroy présente un horizon de réalisation estimé à environ 10 ans, ce qui est incompatible avec l'urgence structurelle actuelle du site du Martinet. Une extension du site actuel est également exclue par le plan de quartier en vigueur, l'indice de surface de plancher étant déjà dépassé.

Une démolition-reconstruction entraînerait, quant à elle, des coûts supérieurs, des contraintes de désamiantage et de gestion de matériaux contaminés, ainsi qu'une fermeture estimée entre 3 et 5 ans. À l'inverse, la rénovation permettrait une remise en service dans un délai estimé entre 12 et 15 mois.

Notre commission considère que la rénovation structurelle ciblée de l'existant constitue la solution la plus raisonnable et la plus proportionnée, tant sous l'angle financier que sous l'angle de la continuité du service public.

État du bâtiment

Notre commission a également demandé si le bâtiment abritant la piscine présentait une durée de vie compatible avec l'investissement projeté.

Les réponses transmises indiquent qu'un rapport d'expertise complet réalisé en 2019 a analysé l'ensemble du bâti. Ce rapport conclut que la structure porteuse du bâtiment est en très bon état. La charpente en béton visible depuis le bassin ne présente pas de trace de corrosion, de fissuration structurelle ou de carbonatation affectant la stabilité de l'ouvrage.

La valeur ECA du bâtiment est indiquée à CHF 9'486'000.-. Les travaux nécessaires, y compris la rénovation de la piscine, restent en dessous du seuil critique de 50 % de cette valeur, seuil au-delà duquel une reconstruction peut devenir économiquement plus pertinente.

Les travaux projetés sur les plages, l'étanchéité, les installations techniques et le fond mobile visent une durée de vie de l'ordre de 30 à 40 ans, sous réserve d'un entretien professionnel et planifié. La structure porteuse du bâtiment présente pour sa part une durée de vie résiduelle estimée à plus de 50 ans.

Notre commission estime donc que le bâtiment n'est pas le maillon faible du projet et que l'investissement proposé est cohérent avec la durée de vie attendue de l'ouvrage.

Fond mobile

Le poste du fond mobile, estimé à CHF 500'000.-, constitue l'un des principaux postes du budget.

Le remplacement par un fond fixe a été étudié. Selon les réponses reçues, cette option constituerait toutefois une fausse économie, car elle limiterait fortement la polyvalence du bassin et ne permettrait pas de répondre aux besoins très différents des usagers.

Les élèves des premières années primaires nécessitent une profondeur faible, d'environ 40 à 80 cm, pour l'apprentissage et la sécurité. Les activités sportives et de sauvetage nécessitent pour leur part une profondeur de l'ordre de 1,80 m à 2,00 m.

Le surcoût d'un fond mobile par rapport à un fond fixe est estimé entre CHF 300'000.- et CHF 400'000.-, soit moins de 10 à 12 % du budget total de rénovation. Le nouveau dispositif devrait présenter une durée de vie de 20 à 25 ans avec une maintenance appropriée et des pièces de rechange garanties.

Notre commission estime que le maintien d'un fond mobile est justifié au regard de la polyvalence de l'infrastructure, de la sécurité des élèves et de l'usage scolaire, sportif et associatif de la piscine. Le nouveau fond sera également basé sur une technique plus moderne, plus léger et bien moins sujet aux distorsions structurelles.

Budget et crédit demandé

Notre commission considère que la présentation du budget est claire. Le niveau de provision pour imprévus de 20 % est prudent et justifié pour une infrastructure existante âgée de plus de 50 ans, dont certaines incertitudes techniques ne pourront être totalement levées qu'au moment de l'ouverture de certaines parties de l'ouvrage.

Il est également relevé que certaines lignes budgétaires sont encore indiquées comme évaluées. Les estimations reposent toutefois sur des comparaisons avec des installations similaires, des offres d'entreprises et des évaluations de mandataires spécialisés. Le montant final est également similaire aux montants de 2019 ce qui est possible via diverses optimisations du projet actuel. Notre commission n'a toutefois pas eu accès aux documents et devis.

Subventions cantonales et charge nette

Notre commission a demandé des précisions sur les subventions cantonales envisageables.

Les compléments transmis indiquent que, sur la base des premières démarches effectuées auprès du Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS), le projet pourrait bénéficier :

- d'une subvention à fonds perdu pouvant atteindre 15 % des coûts reconnus éligibles ;
- d'un prêt complémentaire sans intérêt pouvant également atteindre 15 % des coûts.

Notre commission salue le fait que la demande ait déjà été transmise au SEPS entre la rédaction du préavis et l'examen par la commission. Même si la décision officielle n'est pas encore connue, ces démarches sont de nature à réduire la charge nette supportée par les communes membres.

Notre commission relève également qu'aucune demande spécifique d'aide énergétique n'a encore été déposée, mais que le mandat confié à Energestion SA doit permettre d'identifier les mesures éligibles, notamment en matière de récupération de chaleur, d'isolation et d'optimisation énergétique.

Maintenance, amortissement et répartition

Selon les réponses reçues, les coûts de maintenance annuelle devraient rester globalement similaires à ceux d'aujourd'hui, dans la mesure où les équipements remplacés auront un mode de fonctionnement comparable.

Des économies sont toutefois attendues, en particulier sur la consommation d'eau chauffée, les produits réactifs et l'exploitation technique, grâce à une amélioration possible du système MCR, des alarmes et d'une éventuelle supervision à distance.

Notre commission prend acte que l'investissement sera amorti selon les règles MCH2 sur une durée de 30 ans, dès l'année suivant la première utilisation de l'actif concerné.

La clé appliquée indiquée dans les réponses est la clé X2X. Certaines questions relatives à l'impact annuel précis sur les contributions de chaque commune membre et à un éventuel recalcul en cas de modification statutaire devront encore être traitées dans le cadre des échanges politiques et financiers à venir. Le CoDir confirme que la nouvelle clé X2X s'appliquera sur cet investissement une fois les statuts actualisés.

Planning, risques et suivi

Les travaux sont concentrés sur la période estivale et s'étendant jusqu'au printemps 2027. Les travaux sont concentrés sur les grandes vacances afin de minimiser les perturbations scolaires.

La stratégie vise à limiter au maximum les coûts indirects (transports, locations) en maintenant des solutions de remplacement locales. Les principaux risques identifiés concernent les délais administratifs et normatifs, la procédure CAMAC, les appels d'offres, notamment pour le fond mobile, ainsi que les délais de livraison de certains équipements spécialisés.

Pour le fond mobile, le délai d'appel d'offres ouvert est estimé à environ 3 mois. Le délai de livraison peut dépasser 6 mois selon le carnet de commandes des entreprises. C'est le plus grand risque mais qui reste maîtrisé.

Notre commission prend acte que la provision pour imprévus de 20 %, soit environ CHF 521'911.40, vise précisément à couvrir les aléas techniques et économiques du projet.

Elle relève également que le CoDir s'est engagé à transmettre une information régulière lors des prochains Conseils Intercommunaux, comprenant notamment le montant retenu et la validation de la conformité normative. Toute déviation importante serait annoncée rapidement.

Raccordement au Chauffage à Distance (CAD)

La Commission a interrogé le Comité de Direction sur le raccordement au Chauffage à Distance (CAD) de Rolle. Il ressort que le bâtiment est déjà alimenté par un réseau interne de chauffage à distance. Des discussions sont en cours avec la Commune pour un raccordement futur au CAD de Rolle, sans que cela n'implique de coûts supplémentaires dans le cadre du présent crédit, la conduite de distribution existante étant conservée.

Remarques finales

Notre commission constate avec satisfaction que le projet présenté repose sur une analyse approfondie de l'existant et sur une volonté de préserver une infrastructure publique importante, tout en évitant les coûts et les délais nettement plus élevés d'une reconstruction complète. Les heures de piscine (temps scolaire) ne pourront pas être compensées pendant la période rénovation, par manque de salle de sport.

Elle relève également que le projet répond à une urgence structurelle clairement établie, tout en intégrant une approche financière prudente grâce à une provision significative pour imprévus, à la recherche de subventions cantonales et à un amortissement conforme aux règles comptables applicables.

Notre commission salue la démarche proactive du Comité de direction, notamment en matière de demande de subventions auprès du SEPS et d'optimisation énergétique à travers le mandat confié à Energestion SA.

Au vu des éléments chiffrés présentés et des compléments apportés, notre commission considère que le crédit demandé est justifié, soutenable et conforme à une gestion responsable des deniers publics.

Notre commission considère toutefois que cette urgence aurait pu être anticipée et que le CoDir a probablement tardé à agir face à l'urgence et l'état de la piscine. La stratégie de la piscine Perroy choisie en 2019 aurait pu être ajustée plus rapidement pour éviter une situation critique, sans marge de manœuvre.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission, à l'unanimité, recommande d'accepter, le préavis no 06-2026 et ses conclusions à savoir :

- D'adopter le préavis N°06-2026 Demande de crédit d'investissement pour la Rénovation de la piscine du Collège du Martinet ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 3'550'000.- TTC ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Rolle, le 22 mai 2026

Rolf Keller, Président

Anne-Laure Berger

Nicole Gay



Anne Guisolan

Virginie Burnier

Christian Scaiola

Boris Wirrich